

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 94 (1943)
Heft: 9-10

Artikel: Le châtaignier, essence à propager
Autor: Luze, J.-J. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784514>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

rôle important dans la biologie forestière, en ce sens qu'elle contribue dans une certaine mesure à la colonisation des sols nus. En effet, en des lieux appropriés, elle étale ses rameaux rampants sur une dalle et l'envahit peu à peu. Les feuilles tombées, jointes aux particules de terre, de débris divers transportés par le vent, forment à la longue, dans le lacis de ses rameaux, de l'humus, sur lequel des plantes herbacées, des buissons plus tard seront capables de s'établir.

Sur le plateau et dans le Jura, l'airelle des marais vit surtout dans les tourbières boisées de pins. Dans les Alpes, elle s'associe en grand nombre au rhododendron ferrugineux. Selon divers naturalistes, l'étage supérieur de la forêt alpine a été détruit, en beaucoup d'endroits, par la colonisation humaine et le rhododendron aurait graduellement pris possession du territoire déforesté. Le sol du « rhododendroretum » est acide, celui de la tourbière aussi; on comprend donc que, sous ce rapport, l'airelle des marais dispose, dans l'un et l'autre, de conditions d'existence favorables, bien que dans les deux catégories de stations, les conditions générales de climat, insolation, action du vent, soient fort différentes.

Au regard de beaucoup, les aïrelles sont des végétaux sans intérêt, dont le sylviculteur n'a pas à se préoccuper. La myrtille, en ce qui la concerne, est un précieux indicateur des réactions chimiques du sol, tout comme la bruyère commune (*Calluna*), dont la présence sur le pâturage signifie : terrain acide. On n'ignore pas que dans maintes de ses opérations culturales, le sylviculteur doit compter avec l'acidité du sol. Ainsi, dans diverses circonstances, par le moyen de certaines de ses créatures végétales, la nature montre à l'homme la voie à suivre pour atteindre le but qu'il se propose; mais à lui d'ouvrir l'œil !

Sam. Aubert.

Le châtaignier, essence à propager

Il semble que tout ait déjà été dit sur le châtaignier et, pour nous en convaincre, nous engageons vivement nos lecteurs à bien vouloir relire la remarquable étude, élaborée en 1919, sous les auspices du Département fédéral de l'Intérieur, par M. Merz, à ce moment inspecteur fédéral des forêts. Il résulte, de l'examen de cette intéressante monographie, que le Tessin renferme à lui seul 90 %, soit en surface¹, soit en pieds d'arbres, de tous les châtaigniers suisses, mais que, d'autre part, sur le reste du territoire de notre pays, cette essence se rencontre jusqu'à l'altitude de 800 à 900 m. dans un grand nombre de stations, de préférence toutefois dans les vallées abritées et à proximité des lacs, et que, tout en montrant une prédilection marquée pour les terrains à base de silice, elle s'adapte cependant aux sols les plus divers.

L'étude de Merz démontre, et cette observation est confirmée par

¹ Merz admet que le châtaignier recouvre en Suisse une surface de 10.000, en France de 580.000 et en Italie de 500.000 hectares.

Decoppet (« Journal forestier suisse », 1901), comme par Engler (*Die edle Castanie in der Central Schweiz*, « Journal forestier suisse », 1900), que le châtaignier est, en Suisse, en régression marquée. Cette disparition progressive est due sans doute à l'extension des cultures et aussi, pour une grande part, au fait que les vétérans, trop vieux pour produire une récolte normale, ne sont pas remplacés par de jeunes sujets, d'origine connue, et donnant toute satisfaction au point de vue de la production forestière. Mais elle est due également au fait que le fruit de ces arbres, dont le plus grand nombre ne sont pas greffés,



En Grange Dama, à Duillier, sur Nyon (Vaud). Deux châtaigniers de très fortes dimensions.

	Circ. à 1,3 m.	Diam. de la cime	Hauteur totale
Pied à droite	6,81 m.	19,3 et 16,1 m.	17 m.
Pied à gauche	4,59 m.	17,2 et 15,6 m.	22 m.

n'est pas apprécié comme le serait celui d'une variété d'essence noble. Même au Tessin, où le châtaignier se trouve dans sa véritable station, son maintien n'a lieu qu'à la suite d'une surveillance attentive de la part des autorités cantonales, menacé qu'il est par la chèvre, par le feu et aussi par l'incurie des propriétaires qui ne s'occupent pas suffisamment, en temps voulu, du remplacement des vieux arbres en voie de déterioration.

Le châtaignier se rencontre, soit sous forme de taillis exploités à une révolution de 20 à 25 ans, soit sous celle de pieds isolés, en pleine campagne, dans les vergers ou dans les parcs. Dans le premier cas, sa culture a pour but la production d'un bois de service apprécié; dans

le second, principalement celle du fruit, à moins que l'on ne recherche dans ce cas également l'embellissement du paysage.

Au Tessin, on réunit les deux avantages, en cultivant cette essence sous forme, soit de futaies claires, soit de taillis composés.

Les taillis de châtaigniers ne se rencontrent que rarement en Suisse romande². Ils occupent sur la moraine glaciaire de la Côte de Savoie dominant Evian et Thonon, et dans la vallée de l'Arve, une surface bien plus considérable.

Le bois de châtaignier est un bois de tout premier ordre au point de vue de la durée. On en fait des poteaux de téléphone, des échalas, des piquets de clôture pour pâturage et des clôtures dites « chabourits ». On compte que ces bois, sans être imprégnés, ont une durée de 25 à 40 ans. Les échalas et les clôtures chabourits sont faits en bois refendus, ne dépassant pas de préférence 22 ans. Au-dessus de cet âge, le bois fend moins bien et la proportion de bois gélif, impropre à être refendu, augmente. Mais depuis le début de la guerre, le bois de châtaignier, provenant des forêts suisses, est réquisitionné pour la fabrication du tanin. On compte que ce bois donne une proportion de cette matière variant entre 3 et 10 % en poids. La quantité de tanin livrée par le châtaignier est sensiblement plus élevée que celle fournie par le bois de chêne, et encore ne peut-on utiliser pour cette dernière essence que la jeune écorce, levée au printemps, tandis que tout le bois de châtaignier est propre à la production du tanin.

Ce bois se vend, non au mètre cube, ni au stère, mais aux 100 kg.³.

Nous ne pensons cependant pas, malgré les propriétés de durée de ce dernier et l'utilité considérable que représente cette production au point de vue national, qu'il soit indiqué, en dehors du Tessin, et peut-être aussi de certaines vallées des Grisons, de songer à une extension dans le reste de la Suisse, de l'étendue des taillis de châtaigniers.

Tout d'abord, il faudrait, pour assurer avec certitude la culture en question, voir réunies certaines conditions pédologiques et climatiques. Puis, nous pensons que le régime du taillis est tout de même, sauf quelques cas spéciaux, sur un sol de fertilité moyenne, un régime désuet, obligeant à la coupe rase et tendant de ce fait à l'appauvrissement de la productivité du sol.

Nous pensons, par contre, que le châtaignier aurait tout à gagner à être réintroduit, acclimaté, cultivé, dans une foule de cas, sous forme de pieds isolés, peut-être aussi de bouquets, ou de rangées d'arbres le long des routes nationales. L'extension des cultures, le développement du plan Wahlen ont pour conséquence, à notre avis, néfaste, de réduire nos rideaux de verdure, de créer des plaines dénudées trop étendues,

² Voir à ce sujet : les taillis de châtaigniers de Villars sous Yens (Journal forestier suisse, 1915).

³ Le prix actuel du bois livré aux tanneries est de 3,70 fr. à 4 fr. les 100 kg. sur wagon départ.

impropres à retenir les vents et, peut-être même, favorisant l'apparition d'orages accompagnés de grêle⁴.

La culture du châtaignier, en dehors de la production du bois, peut avoir un double but : la production du fruit et la contribution à l'extension ou au maintien des beautés naturelles du pays. Le châtaignier atteint souvent des dimensions considérables. Citons entre autres celui mentionné par Merz (*Die forstlichen Verhältnisse des Kantons Tessin*, 1903) à Peccia, Val Maggia (circonférence 8,50 m., âge 500 ans) et celui présenté par « *Les beaux arbres du Canton de Vaud* » du Château des Crêtes, à Clarens (circonférence 6,30 m., hauteur 25 m.).

Le châtaignier sauvage, tel qu'il se rencontre en forêt, et même tel que nous le livrent, par hautes tiges, trop de pépiniéristes dits de toute confiance, ne produit qu'un fruit de petite taille et peu apprécié. C'est ce qui explique, en beaucoup de cas, le peu de succès de son adoption dans nos vergers. Il faut, pour produire un fruit apprécié, que le châtaignier soit greffé. Les variétés de fruits sont nombreuses. Le Dr Bettelini (*La flora legnosa*, Bellinzona 1904) en indique seize. Toutes ne sont cependant pas recommandables et il faut savoir faire un choix.

La châtaigne renferme une proportion importante de principes alimentaires. Leur valeur en calories, par rapport au coût, est supérieure à celle de la viande. Elle équivaut (d'après le Dr Schaffer, 1918, op. cit.) à celle d'un bon fromage mi-gras.

Au cours du dernier hiver, les châtaignes tessinoises ont été réquisitionnées pour la fabrication du pain. C'est à ce fait qu'est due, sur nos marchés, l'hiver dernier, l'absence totale des marrons rôtis, regrettés de chacun.

Le service cantonal des forêts du canton du Tessin s'applique, d'une manière toute spéciale, à produire dans ses pépinières de beaux sujets greffés. Les meilleures variétés employées actuellement sont le « Suzo » et le « Pyrennea ». On greffe soit en fente soit en sifflet. Le nombre livré de ces châtaigniers améliorés, par les seules pépinières de Bellinzona, est annuellement d'environ 1500. En outre, on greffe dans le canton de nombreux arbres (20.000 à 25.000 pieds livrés annuellement). Ces chiffres sont assez éloquents pour démontrer combien le service forestier tessinois attache d'importance, non seulement au maintien, mais encore à l'extension et à l'amélioration des châtaigniers à fruits⁵.

Il est indiscutable que les châtaigniers contribuent en toutes saisons, mais tout spécialement au moment de la floraison, à l'embellissement des sites. Et c'est un point que nous souhaitons que notre population, en ces temps d'extension des cultures et de lutte pour l'existence,

⁴ Ce n'est pas prouvé, mais c'est possible. Une étude par le service forestier est en cours en ce moment.

⁵ Nous sommes redevable de ces renseignements à M. R. Jotterand, ingénieur forestier au Service cantonal des forêts, à Bellinzona.

n'oublie pas tout à fait. On sacrifie aujourd'hui trop souvent un bel arbre pour favoriser la production d'une brouette d'herbe ou celle d'une plate-bande de carottes. Nous habitons un des plus beaux pays du monde, mais à condition qu'on ne le dénude pas trop.

C'est pourquoi nous nous permettons, pour conclure, d'attirer l'attention des cultivateurs, des propriétaires de toute nature et des services publics, sur les avantages que présenterait, tant sous le régime alimentaire, que sous celui du maintien, de la conservation ou de l'extension des beautés naturelles de notre pays, la plantation de nombreux châtaigniers. Il serait hautement désirable que la réacclimatation de beaux sujets, présentant toutes garanties de greffe et de réussite, soit encouragée au même titre que celle d'autres arbres fruitiers, soit au moyen de subsides, de primes ou d'encouragements de toute nature. La création de belles allées, de pieds isolés, de bouquets, ou même de bordures de routes, devrait être envisagée toutes les fois que les conditions de climat et de sol le permettent.

Basé sur note expérience personnelle, nous pouvons certifier que les enfants et les petits-enfants de ces amis prévoyants de la nature n'auront pas lieu de le regretter.

J.-J. de Luze, a. inspecteur forestier.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Rapport annuel du comité permanent sur l'exercice 1942/1943,

présenté par le président *Jenny*,
adjoint de l'inspecteur forestier cantonal des Grisons, à Coire

Messieurs,

Au nom du comité permanent, et conformément aux prescriptions de nos statuts, nous venons vous présenter le rapport usuel sur l'activité de notre société durant l'exercice 1942/1943.

Le nombre des démissions de sociétaires a été de 8, tandis que celui des admissions de nouveaux membres s'est élevé à 14. Au 30 juin 1943, l'effectif de nos sociétaires s'élevait à 510 membres ordinaires (504 l'an dernier), à 6 membres d'honneur et à un seul membre à l'étranger.

Nous avons eu à déplorer le décès de 4 sociétaires, au sujet duquel nos deux périodiques ont publié des articles nécrologiques signés de la plume d'anciens amis. Qu'il me soit permis de vous remettre en mémoire leurs noms. Ce sont :

MM. *Théodore Meyer*, ancien adjoint de l'inspecteur forestier cantonal à Coire, membre d'honneur,

Adr. de Werra, ancien inspecteur forestier d'arrondissement à Sion,
Max du Pasquier, ancien inspecteur forestier d'arrondissement à Areuse,

Edouard Lozeron, inspecteur forestier cantonal à Neuchâtel.